



RISQUES COUVERTS		CAS PRATIQUE	PLAFONDS	SEUIL D'INTERVENTION	DELAI D'ATTENTE	TERRITORIALITE
Recours civil extra-contractuel	Un tiers endommage les boîtes aux lettres de l'immeuble et refuse d'indemniser le dommage	200.000 €	-	-	3 MOIS	BELGIQUE
Défense pénale	Un assuré fait l'objet de poursuites pénales parce que l'immeuble ne respecte pas certaines prescriptions urbanistiques ou en raison du non-respect des normes de sécurité incendie obligatoires	200.000 €	-	-		
Défense civile extra-contractuelle	À la suite de travaux de rénovation dans l'immeuble, un bâtiment voisin présente des fissures. Le voisin réclame une indemnisation, mais il existe un conflit d'intérêts entre l'assuré et l'assureur RC de l'immeuble assuré	200.000 €	350 €	-		
Contractuel assurances	L'assureur incendie refuse d'intervenir pour un dégât d' eaux, estimant que la cause du sinistre est exclue de la couverture. L'assuré n'est pas d'accord	20.000 €	350 €	-		
Contre-expertise après incendie	L'assuré conteste l'évaluation du dommage réalisée par l'expert de l'assureur incendie. Un contre-expert librement choisi négocie avec l'expert de l'assureur incendie	65.000 €	350 €	-		
Droit social	L'association des copropriétaires est en litige avec le concierge de l'immeuble suite à son licenciement	20.000 €	-	3 MOIS		
Droit administratif	Un litige survient avec la commune concernant le non-respect des horaires de sortie des poubelles pour la collecte des déchets	20.000 €	-			
Droit fiscal	Un litige survient avec l'administration fiscale concernant l'avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier	20.000 €	-			
Litige avec les voisins	L'association des copropriétaires est en litige avec un voisin suite à la construction d'un poulailler qui cause des nuisances à la copropriété	20.000 €	-			
Droit réel	Un litige survient avec un voisin concernant une servitude de passage	20.000 €	-			
Contractuel immeuble	L'association des copropriétaires fait appel à un entrepreneur pour exécuter une réparation de l'ascenseur et celle-ci n'est pas réalisée dans les règles de l'art.	20.000 €	-			
Médiation entre copropriétaires	Un copropriétaire est en litige avec un autre copropriétaire qui a causé des dégâts à son appartement suite à des travaux effectués par celui-ci. Ils souhaitent tous les deux faire appel à la médiation.	2.500 €	350 €			
Option All Risk	À la suite de travaux dans l'immeuble, un bâtiment voisin présente des fissures. Le voisin réclame une indemnisation, mais l' assureur RC qui couvre l'immeuble refuse d'intervenir.	15.000 €	-			
Option recouvrement des charges	Un des propriétaires d'un appartement privatif ne rembourse pas les charges communes.	5.000 €par sinistre et par année d'assurance	1.000 €			
Insolvabilité du tiers responsable	Le tiers qui a endommagé involontairement l'immeuble s'avère insolvable. Legal Village indemnise jusqu'à un maximum de 15.000 €par sinistre.	15.000 €	-			
L'avance de franchise Responsabilité Civile	Legal Village avance la franchise de l'assurance RC, qui reste à charge du tiers responsable, lorsque celui-ci tarde à rembourser l'assuré	1.250 €	-	-		
Frais de recherche	L'immeuble assuré présente des fissures dont la cause fait l'objet d'une discussion (p. ex. trafic lourd ou travaux récents dans le voisinage). Legal Village prend en charge les frais de recherche	15.000 €	-	-		
Etat des lieux contradictoire	Des travaux de voirie assez conséquents vont avoir lieu dans la rue et vous souhaitez, en tant que syndic, établir au préalable un état des lieux du bâtiment avec l'entrepreneur	500 €	-	-		

Document non contractuel. Les informations reprises dans le tableau sont fournies à titre purement indicatif, sous toutes réserves. Seules les conditions particulières et générales du contrat sont d'application. CG Legal Village Business (réf. 4500675 et 4500683). Vous trouverez toutes les informations utiles dans la fiche produit et les conditions générales. N'hésitez pas à les consulter avant de souscrire le produit et à faire appel à votre courtier d'assurances pour plus d'informations ou une offre. Ces documents sont disponibles auprès de votre courtier ou sur le site www.legalvillage.be

Les assurances protection juridique Legal Village ont été développées par AXA Belgium, entreprise d'assurances belge, et sont soumises au droit belge. Le contrat est conclu pour une durée d'un an et est reconduit tacitement. Une insatisfaction ? Contactez-nous via compliance@legalvillage.be. Si vous n'êtes pas d'accord avec la solution proposée, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman-insurance.be).